Avis révisé d'audience par écrit

Le 20 octobre 2025 Réf. : 2025-H115

Révision 1

La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner la garantie financière mise à jour de Cameco Corporation pour son établissement de Rabbit Lake

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires à l'automne 2025 afin d'examiner la garantie financière mise à jour pour l'établissement de Rabbit Lake, dont Cameco Corporation est propriétaire et exploitante. La Commission doit décider si elle accepte ou non la garantie financière mise à jour de Cameco. Cet avis révisé a pour but de modifier la date à laquelle le personnel de la CCSN soumettra son mémoire. Le document sera maintenant disponible après le 22 octobre 2025.

L'établissement de Rabbit Lake se trouve environ 750 km au nord de Saskatoon (Saskatchewan), sur le territoire visé par le Traité historique n° 10 (1906), patrie de la Nation métisse, et sur les territoires traditionnels des Dénésylines, des Cris et des Métis.

Conformément à son permis d'exploitation d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium, Cameco est tenue de maintenir une garantie financière en vue d'un déclassement qui soit acceptable pour la Commission. La garantie financière en vigueur a été acceptée par la Commission en mars 2021.

Le document d'application de la réglementation <u>REGDOC-3.3.1</u>, <u>Garanties financières</u> pour le déclassement des installations nucléaires et la cessation des activités autorisées de la CCSN exige que les titulaires de permis examinent et révisent périodiquement leurs garanties financières. En 2024, Cameco a présenté à la CCSN un plan préliminaire de déclassement mis à jour et une garantie financière révisée.

Conformément à l'article 3 des Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la Commission a décidé de modifier les Règles afin d'assurer que cette audience se déroule de la manière aussi informelle et rapide que le permettent les circonstances et les considérations d'équité. La Commission examinera un mémoire du personnel de la CCSN. Une formation de la Commission délibérera ensuite et rendra une décision sur cette question. La décision de la Commission est attendue à l'automne 2025. Un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et sera disponible sur demande auprès du greffe de la Commission.

Le mémoire du personnel de la CCSN sera disponible après le **22 octobre 2025** sur le <u>site Web de la CCSN</u>, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission.



Pour en savoir plus sur le processus d'audience, sur le titulaire de permis ou sur les installations visées, ou pour demander des documents :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission Commission canadienne de sûreté nucléaire 280 rue Slater CP 1046 succ B Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-576-7629 Téléc. : 613-995-5086

Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

Web: Participer à une audience publique de la Commission

Pour plus d'information concernant le titulaire de permis :

Shawn Harriman Gestionnaire de site Établissement de Rabbit Lake Cameco Corporation

Tél.: 306-633-2141, poste 2208

Courriel: Shawn Harriman@cameco.com

Web: https://www.cameco.com/

ID du document : DAMZHJW66V33-166150894-8371